



**Conférence finale du projet FP 7**

**Évaluer les impacts des politiques  
de développement rural (LEADER com.)**

**Note d'information approfondie**

## Développement rural dans l'Union européenne

### *Développement rural de l'UE: l'émergence d'un «nouveau paradigme rural»*

Le «nouveau paradigme rural»<sup>1</sup>, en gestation, consiste en la réorientation des objectifs, des cibles, des outils et des acteurs, intervenant dans la politique de développement rural de l'UE. Il repose sur la notion de multifonctionnalité des zones rurales, où des secteurs divers ne se limitant pas à l'agriculture sont considérés jouer un rôle important au niveau de la compétitivité des zones rurales, et où les investissements tous secteurs confondus sont jugés constituer un outil plus pertinent que les seules subventions agricoles. Il est également possible de voir dans cette réorientation le passage d'un modèle *exogène* de Développement Rural (DR), mettant l'accent sur les interventions politiques «de l'extérieur», à une approche plus *endogène* du concept de Développement Rural, en tant que processus faisant intervenir des niveaux, des dimensions, et des acteurs divers, laquelle est par ailleurs autonome.

### *Deuxième pilier de la PAC: Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural - FEADER*

Le deuxième pilier de la politique agricole commune (PAC) constitue le cadre général de la politique européenne de développement rural fixée par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Les mesures correspondantes que les États membres sont chargés de mettre en œuvre à travers des Programmes de Développement Rural (PDR), suivent les quatre axes du FEADER: les axes 1 à 3 sont stratégiques et l'axe 4 méthodologique. Dans le cadre de la préparation des nouveaux PDR pour la période 2007-2013, la Commission et le Conseil ont adopté, par rapport à la période précédente, une approche beaucoup plus stratégique et orientée sur les objectifs.

En regroupant les quatre systèmes de financement dans un fonds unique, la structure de programmation et de mise en œuvre a été simplifiée. Cependant, la plupart des instruments de développement sont les mêmes depuis les années 1990, bien qu'ils se situent désormais dans la nouvelle structure en quatre axes. Plusieurs études se sont inquiétées d'un éventuel décalage entre certaines mesures et les objectifs et priorités du développement rural (voir, par exemple, Dwyer et al., 2004<sup>2</sup>, Shucksmith et al., 2006<sup>3</sup>).

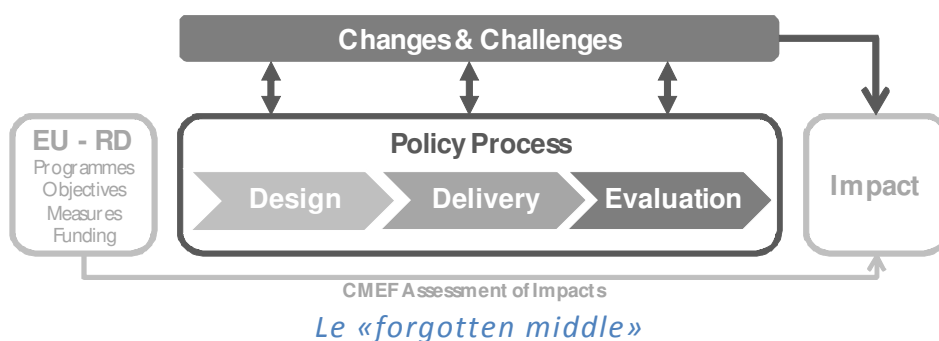
### *Le cadre commun de suivi et d'évaluation – CCSE*

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) est devenu un élément important des financements de l'Union européenne (UE). De ce fait, les responsables politiques au niveau de l'UE et des États membres ont souhaité comprendre les *impacts* de ces financements sur les zones rurales d'Europe. À ce titre, le Cadre Commun de Suivi et d'Évaluation (CCSE) a été établi par la Commission de l'Union européenne en tant que méthode stratégique et simplifiée d'évaluation de ces impacts. La méthode utilisée, à base d'indicateurs, traduit le concept d'une logique d'intervention linéaire, à base de mesures, et une hiérarchie des objectifs. Cette méthode ne parvient cependant pas à prendre totalement la mesure de la nature profonde du fonctionnement des Programmes de Développement Rural, où les différentes phases du processus politique, à savoir, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation, ont une influence essentielle sur les impacts du programme. À cet égard, une analyse plus approfondie de ce processus peut permettre l'obtention d'informations utiles à l'avenir afin d'apporter un soutien effectif et efficace au développement rural européen. C'est cet élément central du «process» que nous baptisons le «*forgotten middle*», et qui constitue l'axe de recherche de ce projet.

<sup>1</sup> OECD (2006) *The New Rural Paradigm, Policies and Governance*, OECD Rural Policy Reviews, Paris.

<sup>2</sup> J Dwyer, RW Slee, H Buller, D Baldock et V Swales (2004) *Helping Farmers Adapt – rapport comparatif*. National Audit Office study (sur <http://www.nao.gov.uk>).

<sup>3</sup> M Shucksmith, Thompson, K. J. et Roberts, D., Eds (2005) *The CAP and the Regions – the territorial impact of the Common Agricultural Policy*. CABI publishing, Wallingford, UK.



## Évaluer les impacts du développement rural (Leader comp.) – le projet RuDI

### *Raison d'être du projet RuDI: étudier le cycle politique dans sa globalité*

Le but du projet RuDI est d'étudier le cycle du développement rural dans son ensemble, en mettant l'accent sur les structures de gouvernance entourant l'*élaboration* (le contexte de l'élaboration des instruments et des modes opérationnels), la *mise en œuvre* (les modes de transaction et de contrôle) et l'*évaluation* (délais, procédures, etc.). L'étude a pour objectif de comprendre les impacts des processus des politiques de développement rural, aux niveaux national et régional, pour la période de programmation 2007-2013. RuDI va au-delà du cadre d'évaluation (CCSE) de l'UE, pour proposer une analyse plus large et plus approfondie des effets de la politique de développement rural, comprenant un examen, d'une part, des principaux processus institutionnels, sociaux et de renforcement des capacités, et, d'autre part, des opportunités. Ceci est effectué dans le cadre des objectifs et des priorités qui sont formellement définis par le règlement FEADER, des orientations stratégiques de l'UE, et de leur cohérence avec les notions et les concepts plus larges de développement rural effectif.

S'appuyant sur une synthèse actualisée des cadres conceptuels et des théories sur le développement rural pertinents, qui place les différents niveaux spatial, social et institutionnel, des structures et des processus ruraux, dans le contexte des transformations socio-économiques de l'UE et, plus largement, des processus de changement à l'échelle globale, RuDI analyse les points forts et les points faibles des différentes approches de la gouvernance verticale et horizontale. L'étude vise à mieux comprendre les effets sociaux, institutionnels et de renforcement des capacités des différentes composantes des politiques de développement rural, à identifier les facteurs d'échec, et à tirer des enseignements des meilleures pratiques.

### *Structure du projet et méthodes employées*

Dans l'ensemble, une approche multidisciplinaire et systémique est suivie afin de permettre une évaluation coordonnée des différents processus et acteurs intervenant dans le cycle complexe de la politique européenne de développement rural.

Le projet RuDI comprend onze Modules de Travail (MT). Les **MT 1 à 9** couvrent les principales activités de recherche. Le MT 10 porte sur la diffusion et la mise en réseau et le MT 11 sur la gestion et la coordination des activités.

Les phases méthodologiques successives sont au nombre de trois:

- revues analytiques des PDR dans l'UE-27, étudiant l'établissement des priorités et le financement, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de développement rural durant la période 2007-13, ainsi que les expériences du CCSE (**MT1-6**);
- test et développement de cadres conceptuels d'évaluation des impacts, au moyen de 20 études de cas approfondies des approches de politique de DR (**MT7 et 8**); et Synthèse des conclusions, analyse et élaboration de conclusions et de recommandations (**MT9**).

Dans le cadre du projet, les approches méthodologiques quantitatives et qualitatives ont été utilisées de manière itérative et triangulaire en mettant l'accent sur la description des expériences des parties prenantes des politiques étudiées. Recherche documentaire (documents de politique, de recherche etc.), analyse des données primaires et secondaires (par exemple, données statistiques), ainsi qu'entretiens structurés et groupes de discussion avec les principales parties prenantes, en font partie. Des experts dans le domaine de la politique du développement rural et de l'évaluation ont apporté des éclaircissements supplémentaires à l'occasion d'ateliers et de réunions.

## Améliorer la politique aux niveaux européen et national pour la prochaine période de financement

### *Conclusions de l'étude*

Cette étude a montré que les ministères de l'agriculture restent l'**influence institutionnelle** unique la plus forte sur l'élaboration des PDR dans l'ensemble de l'UE-27. Néanmoins, force est de reconnaître que ces institutions sont de plus en plus souvent perméables aux influences et à l'expertise d'autres secteurs que celui de l'agriculture, comme notamment, ceux de l'environnement et de la société et de l'économie rurales. Les relations individuelles entre les acteurs entrent ici en ligne de compte et peuvent avoir des influences négatives ou positives sur les résultats de ce processus. En outre, des changements de plus grande ampleur au niveau de la gouvernance générale (par exemple, processus de participation plus influent des parties prenantes dans les jeunes démocraties, groupes de coordination trans-ministérielle, nouveaux ministères ou agences multifonctionnelles) ont joué un rôle en faveur de l'innovation dans l'élaboration des politiques rurales de certains États membres. En revanche, le processus actuel d'élaboration politique ne permet qu'une intégration plutôt fictive des divers sujets de préoccupation dans les PDR, tout en utilisant le label «développement rural» pour légitimer la PAC dans son ensemble.

Certains programmes se caractérisent par une approche fragmentée répondant à une conception distincte pour chaque axe. D'autres optent soit pour un processus d'élaboration centralisé du programme dans sa globalité, soit pour un processus décentralisé, mais néanmoins global, laissant aux sous-régions la responsabilité de l'élaboration de l'intégralité de l'approche du PDR pour leur territoire. Les conclusions de l'étude laissent penser que les approches scindées en axes peuvent aboutir à ne pas percevoir certaines opportunités de synergie, d'innovation et d'apprentissage des politiques, du fait d'un manque de communication entre les parties prenantes et les institutions de mise en œuvre concernées par chaque axe. D'un autre côté, un processus d'élaboration unique, centralisé, peut être «accaparé» par les organisations concernées les plus puissantes et/ou dominés par l'autorité du programme, auquel cas, de tels processus conduisent à une participation insuffisante des parties prenantes et à un manque de reconnaissance de l'éventail complet des besoins ruraux et des opportunités rurales.

Le **ciblage et l'efficacité politique** des PDR n'est pas simplement un critère instrumental ou technique. Il a essentiellement pour but de traduire, d'adapter et d'orienter les outils de PDR, pour refléter les situations et les contextes locaux (au niveau social, culturel, en rapport avec les autres politiques, etc.) en vue d'améliorer l'efficacité des financements de DR. Un meilleur ciblage des instruments politiques des PDR, offrant une meilleure capacité d'adaptation aux différents besoins ruraux et s'efforçant de faire participer les groupes les plus concernés de bénéficiaires potentiels, peut être assuré par des processus d'apprentissage multipartite. Sans cela, le risque est d'octroyer des fonds à ceux qui en ont le moins besoin ou de mettre l'accent sur des actions de soutien à destination de ceux qui sont le moins susceptibles de bénéficier, plus largement, à l'économie, la société et l'environnement des zones rurales.

Les profils de dépenses laissent penser que le **ciblage des dépenses**, à la fois entre les États membres et entre les régions, est essentiellement dicté par des particularités historiques plutôt que par une évaluation des profils de «besoin», ou des potentiels. Les «objectifs hérités» de périodes d'évolution politique antérieures, à l'instar de ceux de plusieurs mesures de l'axe 1, en particulier, restent très prégnants, et continuent de définir les profils de financement de nombreux programmes. Le développement rural plus large et les objectifs territoriaux promus par les mesures des axes 3 et 4 ont joué un rôle significatif dans seulement une minorité d'États membres, mais particulièrement dans certains pays/régions dont les besoins économiques sont importants. Il existe plusieurs exemples intéressants de procédures d'allocation ayant recours à des critères objectifs pouvant servir d'amorce aux tentatives d'amélioration de la contribution du deuxième pilier de la PAC à l'objectif de cohésion territoriale de plus en plus important, et au défi de plus en plus pressant du changement climatique.<sup>4</sup> Les profils de dépenses laissent penser que le soutien à la production de biens publics, principalement mais pas seulement par le biais des mesures de l'axe 2, est devenu un objectif dominant dans pratiquement tout le nord-ouest de l'UE.

La difficulté liée à l'établissement d'une **approche territoriale** satisfaisante du développement rural peut être (au moins en partie) une conséquence d'économie politique dans l'«espace contesté» entre acteurs et institutions régissant le développement rural et régional. Il existe un large éventail de mécanismes qui permettrait de surmonter cette difficulté, allant des plans nationaux stratégiques cherchant à intégrer les deux types de politique, aux mécanismes diamétralement opposés prônant une séparation stricte d'avec le développement rural en tant que «politique de niche» étroitement alignée sur l'agriculture. L'étude montre que les mécanismes qui favorisent une plus grande intégration offrent un potentiel de résultats supérieurs (études de cas en Italie, Allemagne), tandis que ceux dans lesquels les PDR du deuxième pilier sont considérés être séparés et fortement axés sur l'agriculture/le foncier peuvent rencontrer des difficultés liées à des résultats allant à l'encontre des objectifs de DR, et/ou ayant un impact insuffisant, dans la mesure où ils ne tiennent compte que partiellement des obstacles au développement (études de cas en Angleterre, République tchèque, Roumanie). Cependant, au niveau régional et local, et en termes de mise en œuvre pratique, le processus d'intégration est au mieux et dans la plupart des cas «immature», et la coordination entre les diverses sphères politiques de compétence est réduite à une tâche formelle. Si cette constatation est particulièrement vraie au niveau national/régional, des progrès ont été réalisés au niveau local. Pour certains pays et régions (en particulier ceux ayant statut de convergence large/territorial), la situation s'est aggravée depuis 2006 du fait de la séparation des programmes du FEADER de ceux du FEDER et du FSE.

Le **processus de consultation** (avec les partenaires économiques et sociaux et du comité de suivi du programme) est précieux lorsqu'il implique toutes les parties prenantes et sert de lieu permettant de définir une base commune (en termes de vues et de discussion). Cela permet ensuite de développer un sentiment d'adhésion parmi les parties prenantes, et par-là même, un sentiment de responsabilité collective eu égard au programme et à ses chances de parvenir à réaliser ses objectifs. Des **communications** régulières et constructives sont une condition préalable indispensable à une coordination efficace et à une réflexion coordonnée (par exemple, en Allemagne et en Estonie, des réunions régulières entre les agences

<sup>4</sup> Certains États membres procèdent à une allocation régionale sur la base d'indicateurs simples (superficie des terrains agricoles, exploitations, etc). Dans la plupart des cas, l'axe 2 est exclu de cette procédure. En Suède, par exemple, le budget des axes 1, 3 et 4 est alloué aux County Boards (NUTS 3), en partie sur la base du nombre d'exploitations et, en partie, en fonction de la proportion de la population rurale.

de financement, du comité de suivi et du groupe de suivi et de pilotage, ont favorisé des structures de communication bénéfiques).

Les **relations entre les PDR, la politique régionale de l'UE, et la politique régionale financée au niveau national**, à la fois en termes de cohérence relative des objectifs et d'existence de structures de mise en œuvre communes ou autonomes, sont un facteur essentiel de l'efficacité des PDR. Il en est de même de l'importance financière et politique relative du financement au titre du deuxième pilier de la PAC de l'UE, par rapport à d'autres sources de financements publics consacrés aux zones rurales. Cette étude souligne les contrastes importants entre les États membres et les régions lorsque les PDR sont modestes par rapport à d'autres fonds ruraux, et ceux où les PDR sont absolument « incontournables », comme par exemple dans la plupart des nouveaux États membres. Ces facteurs contextualisent fortement ce que l'on peut attendre des PDR. Dans le premier cas, les PDR sont souvent intégrés ou subsumés dans de plus vastes structures ou priorités politiques. Dans le second, ils jouent un rôle primordial en modelant l'espace de la politique rurale et en favorisant l'apprentissage des politiques. Le fait que d'autres sources de financement du développement rural soient reconnues être importantes dans de nombreux pays et régions, rend nécessaires des approches plus globales en matière de planification et de programmation rurales à travers les différentes sources. Il est fait rappel de ce constat dans nos conclusions sur l'efficacité de la mise en œuvre (voir la section suivante), où la coordination et la cohérence sont jugées critiques. En outre, l'étude montre comment les programmes nationaux externes aux PDR peuvent également jouer le rôle de « plates-formes d'expérimentation » de formes innovantes d'intervention (par exemple, Green and Blue Services - GBS aux Pays-Bas<sup>5</sup>).

### Recommandations

Afin de faire en sorte que la préparation du programme aille au-delà d'un exercice de coordination formelle, il est nécessaire de consolider la formation et de renforcer la confiance interinstitutionnelle, dans le cadre de la préparation de la nouvelle période de financement. Il s'agit à ce titre de veiller à la stabilité du personnel durant le processus d'élaboration au niveau national/régional et de mettre en place des mécanismes garantissant l'utilisation des résultats d'évaluation (continue) lors de l'élaboration des mesures et des programmes.

Les contraintes liées à un système qui sépare les objectifs et les mesures par axes doivent être surmontées, pour permettre des synergies et faciliter les mesures individuelles destinées à atteindre des objectifs multiples ou les ensembles de mesures destinées à atteindre le même objectif, selon le cas, en fonction des circonstances locales, et pour favoriser l'apprentissage des politiques dans tous les domaines souvent spécialisés/sectoriels de connaissance (économique, agricole, environnemental, socio-culturel) des parties prenantes. Les objectifs énoncés dans les orientations stratégiques doivent être utilisés pour regrouper, non pas les axes, mais les mesures, et pour choisir les mesures qui doivent remplir tel ou tel objectif, permettant par-là même aux mesures de remplir plusieurs objectifs. Le seuil minimum de dotation budgétaire aux différents objectifs doit être maintenu. Veiller à l'utilisation des synergies entre les mesures, à travers une meilleure communication entre les spécialistes en la matière durant les phases d'élaboration et de mise en œuvre, ainsi que lors du suivi et de l'évaluation du programme.

Il est nécessaire de mettre en place des systèmes plus flexibles au niveau national/régional, pour tenir compte de la diversité des besoins, des opportunités, des situations des bénéficiaires, et des cadres institutionnels respectifs. Il est possible de faire en sorte que des ensembles de mesures soient élaborés et mis en œuvre de manière innovante, et/ou au niveau local, plutôt que gravés dans le marbre des textes réglementaires. Il ne s'agit pas là de préconiser la renationalisation de la philosophie et des objectifs de l'UE en matière de DR, mais de simplement favoriser l'adoption de politiques plus adaptées aux situations locales.

Adopter une approche de la politique plus solidement axée sur les objectifs, établissant des priorités

---

<sup>5</sup> Dans le cadre du programme «Green and Blue Services», des initiatives territoriales sont mises en œuvre en étroite coopération avec des agriculteurs les récompensant pour services environnementaux rendus.

clairement définies et largement acceptées qui répondent aux besoins de développement rural et tiennent compte des principales opportunités; mais laisser une marge de manœuvre au niveau régional quant à la manière dont ces objectifs peuvent être le mieux atteints. Veiller à une réallocation des aides de la PAC conformément aux priorités communes actuelles mais très différenciées des besoins et situations rurales.

Permettre au concept Leader de solidement s'implanter au niveau local dans tous les États membres, afin de permettre le développement de réseaux et de relations solides et constructives. Ne pas restreindre Leader en le limitant à la mise en œuvre de seulement quelques mesures du FEADER, mais à toutes les actions soutenant des objectifs de DR. Laisser la place à la facilitation d'une politique plus active de développement de projets innovants.

Dans toute l'Union européenne, le degré de participation des parties prenantes à tout ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des programmes, doit être renforcé afin de mieux tenir compte des besoins légitimes des groupes respectifs et de favoriser l'apprentissage des politiques à tous les niveaux de la hiérarchie de la mise en œuvre. Plusieurs pays et régions enregistrent dorénavant et déjà une participation satisfaisante (Angleterre, Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, Émilie-Romagne, Estonie, Malte), mais beaucoup d'autres sont très en deçà de ces exemples.

Une coordination politique renforcée entre sources de financement au niveau européen et national est nécessaire pour utiliser au mieux les ressources disponibles pour le développement territorial rural. Veiller à la cohérence entre les politiques au niveau de l'UE ainsi qu'au niveau national. Harmoniser les règles et les procédures dans toute la mesure du possible, tout en maintenant clarté et flexibilité pour répondre à des besoins spécifiques.

## Améliorer la mise en œuvre des politiques: dans le cadre de la période en cours et des périodes à venir de financement

### Conclusions de l'étude

Les systèmes de mise en œuvre de la politique européenne de DR sont de deux types opposés. D'un côté, outre certaines caractéristiques particulières, de nombreux pays et régions ont adopté un **modèle** centralisé, dirigé par une administration sectorielle, **de mise en œuvre** de la plupart de mesures de PDR. Parmi ceux-ci, beaucoup d'États membres, et notamment de nouveaux États membres, ont assigné les principales fonctions décisionnaires à l'organisme payeur (par exemple, Bulgarie, Hongrie, Slovénie, République tchèque, Slovaquie, Lituanie, Lettonie et Chypre). De l'autre côté, un modèle de mise en œuvre décentralisé et dirigé par de nombreux acteurs est utilisé par un moins grand nombre de pays ou de régions et, eu égard à certaines mesures seulement, le plus souvent dans le cadre de l'axe 3 et de Leader. Ce modèle décentralisé est incontestablement un système de mise en œuvre beaucoup plus complexe car il allie deux caractéristiques: la participation de plusieurs acteurs et la gestion décentralisée des mesures (par exemple, Angleterre, pays de Galles, Émilie-Romagne, Pays-Bas, Flandres).

Les **délais accompagnant la mise en œuvre** de mesures uniques, et les problèmes rencontrés, dépendent du type de mesure, du pays concerné (avec des différences entre les anciens et les nouveaux États membres), et en particulier de la manière dont la mise en œuvre est réalisée. Au niveau de la mise en œuvre, on assiste parfois à un effet «goulot d'étranglement», en particulier, lorsque les fonctions d'évaluation et de scoring sont trop centralisées. Cependant, des problèmes d'adaptation aux nouvelles règles existent également dans les modèles les plus décentralisés, principalement dus au grand nombre d'acteurs concernés et à la nécessité de décentraliser les fonctions aux structures locales. Les changements

de procédures et de critères apportés aux systèmes décentralisés multi-acteurs doivent être accompagnés par des mécanismes de soutien adéquats pour que les changements soient correctement mis en œuvre. Rien dans notre étude ne permet de conclure que la décentralisation de la mise en œuvre des mesures d'investissements aux Groupes d'Action Locale (GAL) entraîne des délais de mise en œuvre prolongés par rapport aux méthodes de mise en œuvre conventionnelles, contredisant l'idée que Leader suppose inefficacité dans le système de mise en œuvre.

La **décentralisation** des responsabilités de mise en œuvre peut avoir un effet positif sur le processus de création de cohérence entre les programmes de développement et de meilleure coordination entre le travail de développement rural et les objectifs de développement régional. Souvent, les processus de décentralisation nécessitent de nouvelles formes de coordination et de coopération, ainsi que de nouveaux accords institutionnels, qui sont les conditions préalables d'un modèle plus territorial et à objectifs multiples d'élaboration et de mise en œuvre de la politique<sup>6</sup> et constituent des facteurs importants de réussite de la politique de DR. Toutefois, le processus est parfois long, difficile et complexe, et n'est pas toujours suivi de résultats immédiats.

La **mise en œuvre Leader** est fortement influencée par deux facteurs: (I) le rôle des GAL au sein de leur territoire et leur degré d'autonomie; et (II) leur marge de manœuvre quant aux mesures qui sont à leur disposition lorsqu'ils cherchent à mettre en œuvre leurs plans d'action locaux. La volonté des agents de financement (autorités du programme ou agences de mise en œuvre spécialisées) d'établir des frontières et de limiter le pouvoir/les initiatives acceptables des entreprises locales, et le besoin perçu d'un plus grand contrôle administratif et financier des projets, ont conduit à une «bureaucratization» croissante de l'approche Leader. Ces changements ont engendré un mécontentement parmi les GAL, qui expriment de vraies préoccupations quant à la manière dont l'approche Leader est désormais apparemment conçue par les autorités de gestion.

La **coordination et l'intégration efficaces** des PDR avec les autres programmes au niveau national ou régional sont faibles, du fait d'un manque de cohérence en termes de délais, de vision et de processus, aux niveaux supérieurs d'intervention (par exemple, Slovaquie – «manque de coordination au niveau supérieur de la prise de décision»). Il existe un risque de chevauchement potentiel en termes de champ d'application entre les mesures des différents programmes (par exemple, les mesures de prévention du chômage rural sont mises en œuvre à la fois à travers le FSE et Leader), qui, en raison des règles strictes de démarcation entre les sources de financement, conduit souvent à l'exclusion de bénéficiaires et de sujets de l'agenda du programme au niveau local, créant des décalages importants entre les besoins et la disponibilité des financements (à savoir, dans certains cas, des projets potentiels «se situent entre» les critères d'éligibilité de toutes les sources de financement).

### *Recommandations*

Les autorités nationales/régionales devraient utiliser tout l'éventail des opportunités et la flexibilité que leur donnent les orientations de l'UE, afin d'adapter soigneusement les approches de mise en œuvre aux besoins et aux possibilités des situations qui sont les leurs. Par ailleurs, elles devraient consacrer des ressources en vue de veiller à ce que les agents et les responsables de la mise en œuvre aient la capacité de comprendre les principaux objectifs et les défis de l'efficacité de la mise en œuvre, au vu de leur contexte particulier local, régional ou national.

Il est essentiel de surmonter les frontières sectorielles dans le système de mise en œuvre de la politique rurale à travers l'utilisation d'un système cohérent soutenu par les divers secteurs publics et conçu en vertu du principe horizontal. L'accent doit être mis sur une meilleure coordination au niveau national/régional, en dégagant une vision large et partagée et en recherchant la cohérence des approches et des procédures de mise en œuvre entre les différents fonds et les services de contrôle. Toutefois, la coordination des

---

<sup>6</sup> Voir les études de cas: Joint Administrative Authority in Mecklenburg-Vorpommern (DE), Self Governing Authorities in Västerbotten (SE), performance contracts between national and provincial administrations (NL), Integrated Local Development Companies (IR) et autres.

## Note d'information

### RuDI – Évaluer les impacts des politiques de développement rural (Leader comp.)

différents programmes au niveau local est particulièrement importante, en vue d'intégrer les différentes politiques au sein d'une stratégie de développement local.

Idéalement, la politique rurale doit être mise en œuvre à travers un seul système recevant le soutien de tous les organismes publics compétents et de toutes les sources de financement, conçu en vertu du principe horizontal pour réduire au minimum les effets négatifs des décalages causés par les possibles chevauchements de mesures et une démarcation stricte.

Il est nécessaire d'adapter les cadres institutionnels et les orientations et d'accroître les capacités organisationnelles et humaines, pour garantir la mise en œuvre en temps utile des programmes. Toutefois, le renforcement de l'efficacité de la mise en œuvre ne doit pas se faire aux dépens de l'évaluation minutieuse des applications, pour garantir l'efficacité des mesures.

Les approches de décentralisation et de développement local exigent une participation accrue des acteurs locaux. En outre, l'ensemble des personnes concernées doit acquérir la capacité de veiller à une bonne coordination pour être efficace. Renforcer les capacités stratégiques des partenariats locaux à travers la formation, le mentoring et l'échange des bonnes pratiques par le biais d'une mise en réseau active.

Promouvoir une approche plus coordonnée de **Leader** – encourageant une plus grande intégration au sein de la région Leader, des projets interrégionaux entre les GAL, des liens plus profonds avec d'autres programmes (par exemple, Agenda 21), une collaboration accrue entre les différents niveaux d'administration (par exemple, provincial, régional et local) – pour élargir l'action rurale, stimuler des effets au-delà du champ d'application de Leader et, éventuellement, encourager des approches plus innovantes de résolution des problèmes et des actions d'entreprise.

## Améliorer l'évaluation des politiques de DR et faciliter l'apprentissage institutionnel

### Conclusions de l'étude

Une évaluation effective et efficace des politiques de DR pose de nombreux défis et problèmes. Force est de constater un intérêt général pour les résultats d'évaluation de nombreuses autorités de gestion; cependant, il semble que les résultats d'évaluation soient principalement utilisés pour appuyer les dossiers politiques lorsqu'ils sont positifs. Souvent, les informations générées à des fins d'évaluation sont considérées trop extensives pour en faire une utilisation adéquate, et les modèles de présentation standard de l'information ne produisent que trop rarement des informations réellement utiles. Dans l'ensemble, de nombreux experts s'accordent à reconnaître que les conclusions d'évaluation ont très peu d'influence sur l'élaboration des politiques, par rapport à d'autres facteurs politiques et institutionnels. Elles peuvent, au lieu de cela, remplir des objectifs comptables ou servir à appuyer des décisions déjà prises. À l'exception de la Commission européenne (DG «Agri») et des autorités de gestion, les autres autorités ou groupes concernés ne manifestent pour l'instant qu'un intérêt limité pour les conclusions d'évaluation. Malgré ce constat général, l'évaluation a dans un ou deux États membres plus d'importance, d'influence et de poids. Pour autant, les évaluations formelles du CCSE n'ont pas priorité sur les études nationales.

Dans la pratique, le **calendrier des évaluations** contribue grandement à l'utilisation limitée de leurs résultats; si les évaluations *ex-ante* fournissent des informations utiles sur les effets attendus (sur un plan souvent qualitatif dans la mesure où aucune information quantifiable n'est disponible à ce stade), la pertinence de l'évaluation à mi-parcours pour l'adaptation du programme en cours d'exécution peut être

limitée par une mise en œuvre lente ou retardée, notamment en ce qui concerne les mesures plus complexes ou de type investissement. L'évaluation à mi-parcours peut être pertinente au niveau de la planification de la période de financement à venir, en l'absence de changements majeurs anticipés. L'évaluation *ex-post* qui, d'un point de vue théorique est la plus adaptée pour détecter les impacts du programme, ne suscite guère l'intérêt des autorités, en particulier lorsque le nouveau programme en cours d'exécution a fait l'objet de changements en profondeur par rapport au précédent. Par ailleurs, les obligations d'évaluation nationale ne sont souvent pas réorganisées ni coordonnées aux exigences du CCSE, sollicitant des ressources et des budgets supplémentaires. Compte tenu de la diversité des mesures appliquées et des zones ciblées, les impacts du programme ne sont pas toujours identifiables au même moment.

L'**introduction du CCSE** a été jugée utile en tant qu'outil d'évaluation et d'orientation. Toutefois, il n'est pas bien armé pour appréhender les principaux impacts des politiques. En mettant profondément l'accent sur l'identification et la quantification d'indicateurs précis, le CCSE est perçu comme étant trop étroit, tout en étant pourtant trop exigeant, et comme ne parvenant pas à appréhender les impacts extrêmement variés et précis des programmes de DR. C'est un outil qui est considéré avoir pour objectif principal de justifier les actions à l'adresse des institutions de niveau supérieur.

Les **indicateurs d'impact** de haut niveau prescrits par le CCSE ne couvrent pas tous les domaines des objectifs du FEADER. Les sept indicateurs d'impact ne peuvent fournir des informations utiles à la prise de décision, en particulier en ce qui concerne les objectifs suivants: «améliorer la qualité de vie dans les zones rurales», «protection des sols»<sup>7</sup>, «cohésion économique et sociale», «renforcer les accords de partenariat»<sup>8</sup> et «améliorer la gouvernance et la mobilisation du potentiel de développement endogène des zones rurales»<sup>9</sup>. Qui plus est, seulement la moitié des États membres a utilisé la possibilité d'introduire des indicateurs spécifiques au programme, en dépit du fait qu'ils traduisent souvent les besoins précis des États membres et sont utiles pour appréhender d'autres impacts des PDR. Enfin, l'approche méthodologique de la mesure des indicateurs est souvent vague ou déficiente, et les conseils fournis par les groupes de travail thématiques du réseau européen d'évaluation du développement rural arrivent souvent trop tard pour être incorporés aux procédures d'évaluation en cours.

L'exigence de **faire apparaître les poids morts et les effets de déplacement** peut être satisfaite grâce à l'utilisation d'études de cas, d'approches thématiques et d'enquêtes complémentaires. Ces processus posent des difficultés et sont souvent peu mis en avant et sous-affectés dans la pratique. La connaissance des impacts potentiellement négatifs des programmes est également indispensable afin d'être en mesure de les détecter, toutefois, la chaîne d'impact reste insuffisamment développée. L'approche actuelle ne permet pas assez de mettre en évidence les **liens de cause à effet** entre produits, résultats, impacts et les moyens mis en œuvre par la politique. Les preuves scientifiques pour combler l'écart d'attribution manquent souvent, et les évaluateurs peuvent faire face à des obstacles d'ordre politique pour aborder en profondeur ces problèmes. L'accent mis sur la collecte des données et le calcul des indicateurs fait que les approches évaluatives susceptibles de mettre en évidence les liens de cause à effet et de comprendre le fonctionnement global des instruments politiques dans le cadre de chaque contexte particulier, sont négligées. Les études de cas identifient les problèmes d'ordre politique et abordent les aspects de performance qui ne sont pas mis à jour à travers les approches de mesure d'impact à base d'indicateurs du CCSE. En négligeant les enseignements tirés des approches thématiques, des études de cas et des parties prenantes, on se prive de la possibilité de comprendre les effets de la politique et, par-là même, de proposer des améliorations.

L'accent est très peu mis sur l'évaluation des synergies et sur les effets conjugués, interdépendants et contradictoires des mesures, ainsi que sur les **impacts du programme** dans leur globalité. Trop souvent, les programmes ne permettent pas d'encourager les synergies interprogrammes ou intraprogrammes et

---

<sup>7</sup> Axes et objectifs de mesure du FEADER

<sup>8</sup> Objectifs horizontaux du FEADER

<sup>9</sup> Objectifs d'orientation stratégique

prévoient un large éventail de mesures qui sont principalement destinées à ne pas se chevaucher. C'est au moment de l'évaluation ex-ante que l'on peut envisager les synergies ou les conflits potentiels entre les mesures à travers la matrice de synergie. Ultérieurement, les évaluations à mi-parcours et ex-post ont tendance à revenir à une analyse mesure-par-mesure ne tenant que très peu compte des interactions et des effets d'ensemble du programme. Au vu de l'importance (économique) très limitée des programmes de DR dans des contextes nationaux ou régionaux différents dans toute l'UE, il est effectivement permis de se poser la question si les impacts peuvent être évalués isolément des autres politiques ayant pour objectif le développement rural, économique ou régional.

### **Recommandations**

Les résultats d'évaluation doivent permettre de révéler les impacts par rapport aux objectifs fixés, afin de faciliter l'apprentissage institutionnel. À cet égard, il convient d'améliorer la présentation de l'information proposée par le CCSE, afin d'appréhender plus pleinement les besoins de tous les niveaux institutionnels concernés, en matière d'apprentissage et d'adaptation des politiques.

Le dialogue institutionnel doit être encouragé, afin de procéder d'une part, à une évaluation plus adaptée et jugée en adéquation avec les besoins régionaux et nationaux et, d'autre part, à une meilleure utilisation des résultats d'évaluation à tous les niveaux de mise en œuvre de la politique. Par ailleurs, les autorités de gestion doivent être stimulées et soutenues dans leur recherche de solutions de gouvernance (unités de suivi et d'évaluation ou groupes de pilotage) adaptées à un contexte particulier, afin de renforcer leur propre système d'évaluation. C'est là la seule façon pour les autorités de gestion de «gouverner» le processus évaluatif et d'exprimer clairement leurs besoins d'évaluation.

Les évaluateurs et les autorités de gestion ont besoin de plus de soutien en matière de renforcement des capacités (planification et acquisition de données, mais aussi, meilleures pratiques d'analyse, et application de méthodologies appropriées permettant des décisions équilibrées et constructives). Il faut veiller à une meilleure participation des parties prenantes à tous les processus et à tous les niveaux. Cela est tout particulièrement important dans les nouveaux États membres, mais concerne également de nombreux autres États membres.

Renforcer la mise en réseau comme moyen d'apprentissage collectif, en allant beaucoup plus loin qu'un réseau national par État membre. Échanger et développer des lieux d'apprentissage mutuel entre autorités nationales et régionales, et dans tous les pays. Dans de nombreux cas, l'apprentissage par comparaison est un moyen reconnu d'atteindre l'innovation et d'améliorer rapidement la mise en œuvre des politiques.

Le moment des évaluations formelles (ex-ante, mi-parcours, ex-post) n'est pas idéal pour leur permettre de remplir leur finalité indiquée, et les études sont trop souvent lancées de manière hâtive pour appréhender l'intégralité des impacts du programme. L'introduction de l'évaluation continue a pu améliorer ce problème de calendrier dans certains pays et régions. Toutefois, force est de constater que les interprétations locales de ce concept varient considérablement. De ce fait, le choix du moment reste un problème fondamental, en particulier au regard, d'une part, des évaluations à mi-parcours et ex-post et, d'autre part, de l'importance de tirer des enseignements en temps utile pour influencer les cadres des programmes à venir. En fait, les approches d'évaluation plus centrées sur les processus (études de cas, études thématiques) dépendent généralement beaucoup moins des problèmes de choix du moment approprié que les études qui mettent fortement l'accent sur la mesure quantifiée des impacts – ce peut être là une solution pour parvenir à un meilleur équilibre lors de pratiques d'évaluation future.

Mettre l'accent sur les évaluations thématiques ou par cas, par exemple, sur les problèmes ou les préoccupations, ainsi que sur les exemples considérés relever de «bonnes pratiques». Simplifier les évaluations basées sur les mesures afin d'affecter des ressources plus importantes aux évaluations territoriales, sur la base d'études de cas ou de thématiques. Placer l'évaluation au-delà de l'identification et du calcul de longues listes d'indicateurs quantitatifs. Renforcer l'apprentissage institutionnel par le biais de méthodes d'évaluation complémentaires.

Une meilleure appréciation, dans le cadre des évaluations, de l'interaction des PDR avec les autres sources

de financement, en particulier au niveau européen, est nécessaire. Omettre le fait que le programme de DR est souvent utilisé par les États membres dans le cadre de l'éventail de programmes de développement rural et régional peut rendre l'interprétation des résultats d'évaluation, quelque peu, dépourvue de sens. Également, l'influence des impacts du premier pilier de la PAC dans le cadre de l'évaluation des PDR est particulièrement fondamentale eu égard à certains problèmes et certaines situations.

Développer davantage les liens entre science de l'évaluation et prise de décision, et promouvoir une recherche plus indépendante sur les effets de causalité et interactifs des politiques.

## Quelle voie pour le DR futur ? Principaux défis posés au développement rural

### Conclusions de l'étude

L'étude montre que la politique de développement rural présente, par rapport à d'autres domaines politiques (par ex., développement régional, cohésion sociale), un élément de valeur ajoutée unique qui consiste en la présence d'une dimension physique (environnement, paysage, biodiversité) et de son exigence formelle d'**intégration de ce domaine physique aux dimensions économique et sociale**.

L'intégration de ces trois dimensions est à la fois inhérente au développement rural et cruciale pour celui-ci. Par conséquent, il existe un lien inextricable entre la *qualité de la vie rurale*, la *compétitivité des zones rurales* et la *qualité environnementale*. Cela plaide en faveur du maintien de la politique de développement rural en tant qu'instrument de politique d'ensemble au sein du deuxième pilier de la PAC.

De par la dominance des approches et des intérêts sectoriels, ou en raison de «l'héritage» des profils de dépenses, les **«besoins cruciaux» des régions rurales** font rarement l'objet d'une évaluation objective et équilibrée comme point de départ des stratégies et approches en matière de développement rural, au niveau national ou régional. Une minorité d'États membres mettent délibérément l'accent sur les secteurs non agricoles, les problèmes d'emploi régionaux ou les critères et valeurs socio-culturels, considérés comme éléments moteurs de leurs programmes de développement rural. L'agriculture est certes importante mais ne peut à elle seule permettre le DR, même au sein des régions les moins développées.

Un **manque de coordination** est souvent observé entre les PDR et les autres fonds ruraux. Une mauvaise intégration et des liens distendus entre des politiques différentes ont des effets défavorables sur l'impact global des politiques. Cependant, on peut constater des exemples naissants de meilleure intégration, de meilleure coordination politique, et des nouvelles structures institutionnelles au niveau décentralisé ou centralisé, comme par exemple en Allemagne et en Italie, dont les expériences sont riches en enseignements.

La **philosophie du développement rural** telle qu'exprimée dans les orientations stratégiques est conforme et se situe dans la droite ligne de ce que cette étude estime être réellement nécessaire au niveau local mais pas assez souvent mis en pratique dans les faits. Cela est dû aux lacunes de l'appareil institutionnel entre l'UE et les autorités de gestion, les agences et les procédures de mise en œuvre aux niveaux national, régional et sous-régional.

Les efforts en matière d'**évaluation** ne correspondent pas à l'usage limité ni à l'utilité des résultats d'évaluation en termes d'apprentissage institutionnel pour améliorer les orientations, les critères et la gestion. Le potentiel de l'évaluation au service de l'élaboration de politiques sur la base d'éléments concrets reste à ce jour sous-utilisé dans de nombreux pays, ainsi qu'au niveau de l'UE.

En dépit de l'«inertie» fréquemment constatée dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement rural, des **approches innovantes** sont constatées dans certains pays. Ces «signes d'amélioration» sont souvent associés à des changements de système politique, à de nouvelles structures institutionnelles ou à des problèmes particuliers rencontrés dans certaines régions, soulignant le besoin de mesures d'adaptation plus efficaces. Beaucoup sont liés aux instruments et aux procédures des axes 3 ou 4 qui représentent une part plutôt faible du budget. Cependant, ils peuvent servir à atteindre avec succès des objectifs environnementaux et économiques qui, autrement, sont considérés être la chasse gardée des axes 1 et 2. Par exemple, le capital social peut être nourri par les activités culturelles et sociales, mais ce peut être également un élément essentiel de sensibilisation environnementale ou d'une plus grande confiance des acteurs ruraux dans l'entreprise.

**La pleine intégration de LEADER** a représenté un défi majeur pour l'élaboration des PDR dans de nombreux pays, et la diversité des approches adoptées laisse penser qu'elle aura des résultats contrastés au sein de l'UE-27. Il apparaît également clairement que la mise en œuvre de l'intégration a représenté un fardeau administratif considérable à de nombreux échelons de la hiérarchie politique. Cette étude a également constaté que le résultat commun de l'intégration est une plus grande bureaucratie, laquelle a réduit la capacité des GAL à innover ou à réagir de manière adéquate aux opportunités locales. Cela s'explique souvent, semble-t-il, par l'application nationale de règles ou d'exigences supplémentaires.

Les agriculteurs sont de moins en moins réticents aux **mesures environnementales**, en particulier si celles-ci sont adaptées aux conditions locales et à leur système d'agriculture, et si elles constituent une source additionnelle de revenus. Les opportunités (et les limitations) des systèmes de mise en œuvre pour déterminer les performances peuvent être liées au contexte (le recours à Leader ou à des contrats de performance revêt des effets positifs, dans certains cas), mais force est de constater que la mise en œuvre des objectifs de développement environnemental en zone rurale ne peut reposer sur les seules mesures agro-environnementales. Les règlements sur les PDR ne laissent que peu de marge de manœuvre en ce qui concerne ces instruments de politique particuliers. Mais beaucoup d'autres éléments dans l'offre du FEADER, appliqués dans des combinaisons différentes, pourrait renforcer la performance environnementale des PDR (par exemple, investissements environnementaux, collaboration des agriculteurs au niveau du paysage, innovation dans les technologies et les services verts).

Des études de cas ont montré que, dans les **zones rurales marginales à haute valeur naturelle**, les PDR peuvent être insuffisamment sensibles à la logique commerciale rurale et aux ressorts et motivations socio-culturels pour atteindre efficacement les objectifs de politique rurale. Un manque de sensibilité peut également aggraver l'exclusion sociale dans ces communautés. La performance décevante du financement du développement rural dans de nombreuses zones marginales peut s'expliquer par une combinaison de facteurs contraignants de mauvaise gouvernance, des arrangements institutionnels fragmentés et un capital social faible. Les politiques incorporant apprentissage actif et faisant participer les bénéficiaires et les responsables de la mise en œuvre des politiques travaillant ensemble offrent le potentiel de parvenir à des résultats plus efficaces.

### *Recommandations*

Maintenir la portée générale du deuxième pilier intégrant aspirations sociales, économiques et environnementales, pour le développement rural. Retirer l'utilisation des axes actuels pour le groupement des mesures, mais maintenir une part minimum des dotations à des objectifs précis. Simplifier le critère des mesures, en maintenant ou en élargissant dans le même temps la gamme des finalités et des objectifs couverts.

Veiller à ce que les engagements des orientations stratégiques soient suivis dans les faits, et non pas seulement à travers l'examen minutieux de plans et de rapports. Un soutien plus constant et inclusif pour l'action stratégique à tous les niveaux est nécessaire, ce qui peut être fait dans certains cas à travers des réseaux nationaux et régionaux renforcés. Fournir un soutien accru à l'administration locale de la part de la Commission de l'UE pour aider les administrations de niveau subordonné à mettre en œuvre la philosophie de l'«esprit du DR dans l'UE». Le mentoring, les échanges de personnel et les compétitions permettraient,

## Note d'information

### RuDI – Évaluer les impacts des politiques de développement rural (Leader comp.)

le cas échéant, de renforcer une mise en œuvre véritablement stratégique de la politique de DR dans toute l'Europe.

Assurer une meilleure coordination de la planification rurale et du financement. Renforcer l'intégration cross-sectorielle des objectifs et des approches, et des stratégies reposant sur les besoins. À cette fin, introduire des règles plus uniformes entre les fonds de l'UE et imaginer des structures communes permettant de mettre en place une coordination d'une manière opérationnelle.

Renforcer le rôle à l'avenir du suivi et de l'évaluation dans le cadre de la politique de DR de l'UE. Introduire dans la réglementation des exigences en termes d'approches par thématiques, territoires et études de cas, des méthodes qualitatives plus sensibles au contexte, et mettre l'accent sur l'efficacité du processus politique. Ne pas privilégier la mesure des indicateurs d'impact quantifiés, au détriment d'autres éléments tout aussi importants. Procéder à des études plus longitudinales (+ 10 ans) et à des études comparées des outils de politique utilisés pour des objectifs de développement rural similaires, plutôt qu'à des études temporelles des programmes complets à un niveau très superficiel.

L'approche territoriale doit être encouragée et soutenue d'une manière plus cohérente à deux niveaux: a) à travers une meilleure définition de la diversité des zones rurales et, également, des besoins distincts émergeant de ces différentes zones; b) à travers la mise en œuvre de projets coordonnés s'appuyant solidement sur des coalitions locales de parties prenantes (non limité à l'axe 4 ni à Leader).

Permettre l'utilisation d'approches plus innovantes dans le cadre de la poursuite des objectifs environnementaux. Ce point revêtira une importance particulière lors de la prochaine période, dans la mesure où l'Europe cherche à répondre au défi du changement climatique grâce à des économies sobres en carbone et plus radicales. Veiller à ce que les habitants non agricoles de zones rurales puissent bénéficier des mesures de conservation des ressources, et élaborer des programmes afin de créer des alternatives à l'obtention de services environnementaux par les agriculteurs à travers des contrats de compensation de nature prescriptive à bénéficiaire unique entravés par les définitions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Promouvoir l'innovation dans l'investissement environnemental à des fins à la fois productives et non productives, et des synergies entre performances économiques et performances environnementales.

Réduire les mesures horizontales qui ne sont pas suffisamment différenciées eu égard à des contextes géographiques ou sociaux différents. Veiller à ce que les plans de DR prêtent attention aux zones rurales dans lesquelles le bilan du développement est insuffisant (régions dépeuplées, zones offrant une faible qualité sociale et environnementale, zones défavorisées, zones classées prioritaires en application de directives environnementales, et poches de dégénérescence économique et sociale, y compris dans les régions n'ayant pas le statut de zone défavorisée).

## Le Groupe RuDI

Coordonné par l'IfLS (Institute for Rural Development Research), RuDI regroupe dix instituts de recherche représentant divers États membres européens:

- **Institut de recherche sur le développement rural (IfLS) de l'Université Johann Wolfgang Goethe**, Francfort-sur-le-Main, Allemagne: Simone Schiller, Kerstin Huelemeyer, Sarah Peter, Karlheinz Knickel\*, Melanie Kröger\*
- **Countryside and Community Research Institute (CCRI)**, Université de Gloucestershire, Royaume-Uni: Janet Dwyer, James Kirwan, Damian Maye, Sandrina Pereira, Ken Thomson
- **Institut national d'économie rurale (INEA)**, Rome, Italie: Franco Mantino, Martina Bolli, Serena Tarangioli, Barbara Zanetti, Lucia Tudini, Patrizia Fagiani\*, Alessandro Monteleone\*
- **Rural Sociology Group, Wageningen University (WU)**, Pays-Bas: Henk Oostindie, Rudolf van Broekhuizen, Petra Derkzen\*
- **Département d'économie agricole, Université Aristote de Thessalonique**, Grèce: Eleni Papadopoulou, Ioannis Giannelos, Nikolaos Hasanagas, Christos Papalexou, Eirini Ventouri
- **Institut fédéral pour les régions défavorisées et montagneuses (BAGF)**, Vienne, Autriche: Thomas Dax, Wibke Strahl, Ingrid Machold, Georg Wiesinger
- **Chaire d'économie, de politique et de droit agricole, Université de Ljubljana**, Slovénie: Luka Juvancic, Majda Cernic, Ales Kuhar
- **Nordic Centre for Spatial Development (NORDREGIO)**, Stockholm, Suède: Petri Kahila, Andrew Copus, Moa Hedström
- **Centre for Ecological Engineering (CEET)**, Tartu, Estonie: Merit Mikk, Argo Peepson, Mark Redman
- **Institut d'économie et d'information agricole (UZEI)**, Prague, République tchèque: Jaroslav Pražan, Ivana Darmovzalova, Andrea Hrabalova, Pavel Kapler, Marta Konecna, Eliska Kozakova, Jana Majerova

## Coordonnées

### IfLS – Institut de recherche sur le développement rural de l'université Johann Wolfgang Goethe

Coordinateur de projet: Simone Schiller

Zeppelinallee 31, 60325 Frankfurt am Main (Allemagne)

Téléphone: +49 69 775001

Courriel: [schiller@ifls.de](mailto:schiller@ifls.de)

### Commission européenne, DG «Recherche», Bruxelles (Belgique)

Responsable de projets scientifiques: Dr Danièle Tissot Boireau

Direction E: Biotechnologies, Agroalimentaire

Téléphone: +32 2 295 08 57

Courriel: [Daniele.Tissot@ec.europa.eu](mailto:Daniele.Tissot@ec.europa.eu)

## Financement

Le projet RuDI (subvention n° 213034) est financé par la direction-générale «Recherche» de la Commission européenne, dans le cadre du 7<sup>e</sup> programme cadre, domaine thématique, «Bio-économie européenne fondée sur la connaissance». Il est mis en œuvre entre février 2008 et octobre 2010

## Site web

<http://www.rudi-europe.net/>

---

\*À quitter l'équipe pour poursuivre d'autres missions.